



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate



TROUVAILLES DU PRINTEMPS : ELLES SONT DE RETOUR! **Les ventes-débarras seront autorisées les 19 et 20 juin!**

Saint-Basile-le-Grand, le 11 juin 2021 – En conformité avec le plan de déconfinement et à l’allègement des consignes sanitaires prévu par le Gouvernement, la Ville de Saint-Basile-le-Grand est heureuse de pouvoir annoncer la tenue de son événement de vente-débarras, les **Trouvailles du printemps!**

Vous avez fait votre grand ménage du printemps? Préparez votre vente-débarras!

Pour le plus grand bonheur de tous, les citoyens pourront donc organiser une vente-débarras sur leur propriété sans devoir obtenir un permis **les 19 et 20 juin prochains**. S’adaptant aux circonstances et voulant offrir cet événement dans les meilleurs délais, il n’est pas nécessaire de s’inscrire pour participer et la Ville ne produira aucune liste d’adresses cette année.

Chasseurs de bonnes affaires, sillonnez les rues et faites des trouvailles uniques!

Vous êtes invités à sillonner les rues de la ville afin de découvrir les ventes et faire de belles trouvailles. En participant à cet événement, vous contribuerez à détourner des objets des sites d’enfouissement, un geste simple et positif envers l’environnement.

Il est impératif de respecter les consignes sanitaires en vigueur!

En date du 19 et 20 juin prochain, la Ville de Saint-Basile-le-Grand se trouvera en zone jaune. Ainsi, les organisateurs et les visiteurs devront respecter scrupuleusement les consignes sanitaires en vigueur dont :

- Maintenir une distance d’au moins 2 mètres en tout temps entre les personnes. Il est suggéré qu’une affiche soit installée sur place pour rappeler cette consigne.
- Si la distanciation ne peut être respectée, le port d’un couvre-visage est fortement recommandé.
- Restreindre l’accès à 8 personnes provenant de résidences différentes au même moment sur un terrain privé.
- Il est recommandé d’éviter de toucher aux articles en vente. Les objets et les surfaces devraient être régulièrement désinfectés. Les tables doivent idéalement être à 2 mètres de distance.
- Les paiements sans contact sont à privilégier. Les transactions en argent comptant peuvent se faire en limitant le temps d’interaction et la distance entre les individus.
- En l’absence de station de lavage de mains, les citoyens sont invités à utiliser régulièrement une solution antiseptique afin de se désinfecter les mains.

La Ville compte sur la collaboration de tous pour respecter les consignes sanitaires qui seront en vigueur afin que cette fin de semaine tant attendue se déroule de façon sécuritaire. Advenant l'annonce de changements aux consignes, la Ville diffusera l'information aux citoyens par le biais des voies de communication usuelles.

Soyez nombreux et fiers de réutiliser des articles usagés!

- 30 -

Source : Marie-Eve Thibodeau, conseillère en communication
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8112 | me.thibodeau@villesblg.ca

Demandes médias

Stéphanie Plamondon, directrice
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8107 | s.plamondon@villesblg.ca